

SOUTIEN AUX PROJETS DE MOBILITE

MODE D'EMPLOI - Dispositif 2 - Aide à la mobilité en dehors du territoire de la CAPB

1/ Pour déposer une demande d'aide financière :

- Remplir le formulaire de la plateforme
- Déposer les pièces administratives et financières suivantes dans la plateforme :
 - Une note d'intention sur le projet de mobilité
 - Le budget prévisionnel du projet de mobilité faisant apparaître le montant de l'aide sollicité auprès de la CAPB. Ce montant ne comprend pas de décimales et doit correspondre à celui inscrit par ailleurs dans le formulaire de dépôt de la demande
 - Justificatif de professionnalisation :
 - Spectacle vivant : La licence d'entrepreneur de spectacles du représentant moral ou les justificatifs ARE de France Travail prouvant que 50 % des artistes de l'équipe artistique représentée sont professionnels
 - Arts visuels : Copie de l'avis de situation de l'artiste-auteur au répertoire Siren
 - Un relevé d'Identité Bancaire
- Vérifier la réception d'un récapitulatif de votre demande sur votre boîte e.mail

2/ Courrier de validation de l'aide

Lorsque votre dossier est éligible, il est présenté en Conseil Permanent et soumis au vote des élus.

Dans la mesure où il reçoit un avis favorable vous recevez par courrier postal une notification d'attribution d'aide contenant un numéro d'engagement qui commence par CT

Ce numéro vous est nécessaire pour pouvoir passer à l'étape suivante.

3/ Pour percevoir l'aide octroyée :

Pièces justificatives à déposer après réalisation du projet, en cas de validation de la demande :

- Remplir le formulaire de la plateforme
- Déposer les pièces justificatives suivantes dans la plateforme :
 - Un budget réalisé du projet de mobilité, faisant apparaître le montant de l'aide octroyée par la CAPB. Ce montant ne comprend pas de décimales et doit correspondre à celui inscrit dans le présent formulaire
 - Le scan des pièces justificatives à fournir parmi les documents suivant :
 - Billet de train/avion/bus
 - Ticket de péage
 - Ticket essence
 - Facture repas
 - Facture hébergement
 - La liste des pièces justificatives reprises dans un tableur

Calendrier des Conseils permanents et dates limites de dépôt des dossiers via la plateforme

| Date limite de dépôt des dossiers | Date des Conseils Permanents |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Vendredi 26 avril 2024 | Mardi 28 mai 2024 |
| Vendredi 31 mai 2024 | Mardi 2 juillet 2024 |
| Vendredi 20 septembre 2024 | Mardi 22 octobre 2024 |
| Vendredi 8 novembre 2024 | Mardi 10 décembre 2024 |